

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de soins et éducation Mickey & Minnie Inc.	Numéro de permis 2017216	Date d'inspection Le 03 août 2023	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max		Numéro de téléphone (506) 582-2300	
Adresse 475 rue de l'Église Saint-André NB E3Y 0C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'accès à l'établissement, de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements), des compétences et formations ainsi que du lieu d'exploitation. Les enfants d'âge préscolaire utilisent le parc de la CPE Mickey et Minnie. Les enfants d'âge scolaire utilisent le parc de l'école durant l'été.
*Ne pas oublier de vérifier si les structures ont suffisamment de surface protectrice lorsque vous utiliser le parc de l'école.
Observation de la collation.
Les enfants d'âge scolaire vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 août 2023

Date

original signé par
Brigitte Laforest Guerrette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 août 2023

Date